

**BUDGET PRINCIPAL 2013 :  
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**

**A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1 - LES DEPENSES**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 945 136,56 € et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de **82,03 %**.

**Au chapitre 040** (opérations d'ordre entre section), pour 96 061,10 € : travaux en régie, amortissement de subvention dans le cadre du Pass Foncier et de l'aide à l'investissement.

**Au chapitre 041** (opérations patrimoniales), pour 142 449,58 € : opérations d'ordre destinées à transférer les frais d'études du chapitre 20 au chapitre 23 lorsque les travaux sont réalisés.

**Au chapitre 16** (remboursement d'emprunts), soit pour 1 165 212,93 € sur annuités des emprunts.

**Au chapitre 20** (immobilisations incorporelles), pour 159 719,24 €, crédits utilisés pour les opérations suivantes : indemnités de commissaires enquêteurs pour la modification du PLU, études avant travaux, mission d'assistance dans le cadre de l'agenda 21, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'ADSL au groupe scolaire de la Verville et licences informatiques.

**Au chapitre 21** (immobilisations corporelles), pour 3 066 505,34 € : acquisition foncière rues de l'Ormeteau et du Puits Massé, travaux dans les différents bâtiments communaux notamment pour leur mise en sécurité, poursuite de la mise en œuvre de la vidéo de protection urbaine, conventions de maîtrise d'ouvrage unique (MOU) pour les travaux réalisés rue de l'Abreuvoir, chemin de la Manufacture et au groupe scolaire de la Verville, travaux dans les écoles (dont la création d'un préau à l'école du Clos Renault, l'installation d'une porte de sécurité pour le dortoir de l'école maternelle de la Jeannotte, la création de deux plateaux sportifs au groupe scolaire de la Verville et l'aménagement d'un terrain multisports dans le quartier de la Jeannotte), aménagement de la salle polyvalente et création d'une salle de bridge à l'école Les Myrtilles, réfection du sol du gymnase Guitton, création d'un parcours fitness au parc de Villeroy, création d'une aire de jeux, réfection de trois courts de tennis, travaux de voiries (amélioration de la chaussée, ralentisseurs, création de places de parking), acquisition

de deux véhicules pour les services techniques, de matériel informatique, mobilier de classes, mobiliers pour les services, instruments de musique et matériels pour le conservatoire et l'espace culturel, installation d'une tour à hirondelles et d'une mare à amphibiens dans le cadre de l'Agenda 21.

**Au chapitre 23** (immobilisations en cours), pour 315 188,37 € : poursuite des paiements liés à la réhabilitation de l'école des Myrtilles, contrat de partenariat pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire de la Verville, rénovation de l'éclairage public (candélabres, luminaires).

Des crédits de report sont également inscrits pour 621 207,49 € sur les opérations suivantes :

**Chapitre 20 (32 103,26 €)**

- Evolution du logiciel RH E-SEDT
- AMO – concours maîtrise d'œuvre pour la toiture et la façade du presbytère
- AMO – vidéo protection
- AMO – salle polyvalente
- Mission d'assistance du PAVE
- Frais de géomètres pour la division et la reprise du centre commercial de la Verville
- Etudes pour la construction de la salle de bridge
- Licences informatiques

**Chapitre 21 (563 073,61 €)**

- Convention MOU pour les travaux rue de l'Abreuvoir
- Convention MOU pour les travaux chemin de la Manufacture
- Convention MOU pour les travaux de VRD réalisés pour le groupe scolaire de la Verville
- Contrôle et aménagement de la salle polyvalente des Myrtilles
- Branchement de l'eau au groupe scolaire de la Verville
- Création de la liaison fibre optique
- Mise en œuvre de la vidéo protection urbaine
- Remplacement de la chaudière de l'Ormeteau
- Signalétique pour les bâtiments et la voirie
- Acquisition d'un hôtel à abeilles
- Acquisitions de mobiliers et matériels pour les écoles, et les services municipaux
- Aménagements divers sur la voirie

**Chapitre 23 (26 030,62 €)**

- Réhabilitation groupe scolaire des Myrtilles

## **2 – LES RECETTES**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5 058 485,34 €** et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de **83,91%**.

Les recettes d'investissement se caractérisent par le remboursement du FCTVA, la taxe locale d'équipement, le subventionnement des diverses opérations et l'emprunt.

Des crédits de report sont également inscrits pour **188 843,48 €** et concernant des subventions liées aux opérations suivantes :

- Mise en place de la vidéo protection
- Rénovation du sol du gymnase René Guitton
- Travaux au théâtre
- Equipement numérique du cinéma
- Tour à hirondelles
- Agenda 21
- DETR 2011 et DETR 2013

*LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 FAIT DONC APPARAÎTRE UN EXCEDENT NET DE 107 804,07 € A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (après correction de la reprise déficitaire de 2012) ;  
LES RESTES A REALISER S'ETABLISSENT A 621 207,49 € EN DEPENSES, ET A 188 843,48 € EN RECETTES, SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTION QUI S'ETABLIT A 324 559,94 € SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.*

*L'EXCEDENT NET A AFFECTER, AINSI QUE LES R.A.R. SERONT DONC INTEGRALEMENT REPRIS ET INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2014 EN SECTION D'INVESTISSEMENT,*

**SOIT :**  
**107 804,07 € D'EXCEDENT A REPORTER**  
**621 207,49 € DE DEPENSES A REPORTER**  
**188 843,48 € DE RECETTES A REPORTER**

**B – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 - LES DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **99,58 %**, et s'élèvent à **17 163 095,89 €**.

Ces dépenses concernent l'ensemble des frais de fonctionnement des divers services municipaux (écoles, centre de loisirs, gymnases, crèches, état-civil, médiathèque, animation, communication, bâtiments, voirie, urbanisme ...) ainsi que les frais de personnel réalisés à hauteur de 99,81 %.

**2 - LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **101,85 %** et s'élèvent à **17 553 967,61 €**.

Dans ces recettes se retrouvent les produits des impositions locales, la DGF, les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de Communes, les recettes encaissées sur les services, crèches, centre de loisirs, activités du service jeunesse, séjours de vacances....

En outre, ces recettes proviennent des subventions versées par l'Etat, la Région, le Conseil Général, la CAF.

L'excédent de la section de fonctionnement produit sur l'exercice 2013 est de 390 871,72 €, lequel est complété de la reprise excédentaire 2012, soit 190 173,50 €.

↳ Le volume excédentaire total à affecter est donc de 581 045,22 €

Ce montant sera notamment affecté, pour partie, en recettes, à la section d'investissement à hauteur de 324 559,94 €.

Le différentiel, de 256 485,28 €, est affecté, en recettes de fonctionnement.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif au titre de l'exécution budgétaire 2013.